

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-040

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QUE MODIFIÉ) DONT L'OBJET CONCERNE L'AJOUT ET L'AGRANDISSEMENT DE ZONES RELATIVES À LA CLASSE D'USAGE « P5 – CONSERVATION

PRENEZ AVIS QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 6 octobre 2020, le premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-040, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

QUE conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 7 mai 2020, numéro 2020-033, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur santé publique (RLRQ, c. S-2.2), le projet de règlement numéro RCA09-Z01-040 sera soumis à une procédure de consultation écrite **de quinze (15) jours** à partir la publication du présent avis.

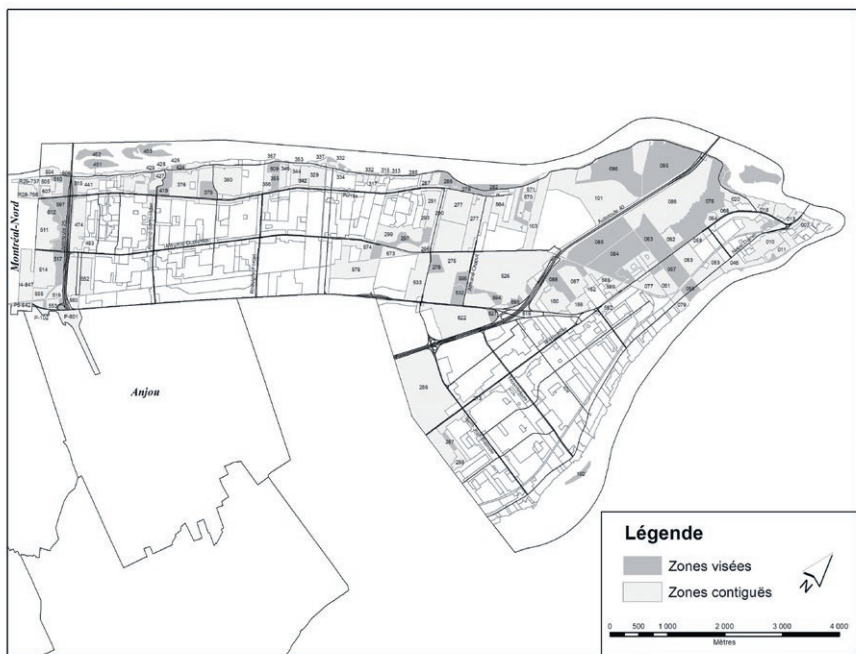
QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire,

QUE l'objet de ce projet de règlement vise à permettre d'accroître les superficies de terrains de la Ville à des fins de conservation afin de répondre à la demande de contribution du vérificateur général de la Ville de Montréal d'atteindre les 10% de milieux naturels protégés à l'échelle de l'agglomération.

Le projet de règlement vise les zones numéro 1, 12, 14, 16, 22, 23, 24, 25, 27, 30, 55, 57, 59, 75, 78, 83, 84, 85, 88, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 192, 257, 276, 279, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 297, 316, 332, 342, 353, 355, 379, 419, 420, 424, 429, 442, 443, 451, 452, 453, 509, 510, 512, 515, 517, 527, 529, 532, 565, 569, 594, 595, 596, 597 et 609.

Les personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës numéro 1,7, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 29, 32, 33, 34, 46, 47, 48, 52, 53, 55, 57, 58, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 71, 72, 75, 77, 78, 79, 81, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 103, 106, 111, 152, 155, 156, 159, 160, 162, 192, 250, 255, 256, 259, 273, 275, 276, 277, 278, 280, 281, 282, 284, 285, 287, 288, 290, 291, 293, 294, 295, 297, 299, 301, 313, 315, 316, 317, 319, 320, 323, 329, 331, 332, 334, 335, 337, 344, 346, 347, 353, 356, 357, 358, 363, 364, 369, 373, 376, 377, 378, 384, 388, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 431, 432, 434, 435, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 451, 452, 453, 454, 470, 474, 486, 492, 504, 505, 506, 507, 509, 510, 511, 512, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 522, 524, 526, 527, 529, 533, 550, 552, 553, 554, 555, 561, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 573, 574, 578, 588, 589, 590, 592, 594, 595, 597 et 600 ainsi que les zones numéros R29-737, R28-768, I4-847 et P5-842 situées dans l'arrondissement de Montréal-Nord, et les zones numéros P-102 et P-601 situées dans l'arrondissement d'Anjou telles qu'identifiées au plan ci-contre, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de règlement, si elles en manifestent le désir.

Le plan ci-dessous illustre les zones visées et les zones contiguës.



QUE les personnes, telles qu'identifiées aux plans ci-contre, peuvent participer à une procédure de consultation écrite en se rendant sur le site Web de l'arrondissement montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles, **dès le 14 octobre 2020** pour prendre connaissance du projet de règlement, du plan ci-contre et d'une présentation relative aux changements apportés par ce projet de règlement.

Ils pourront également par la suite, s'ils en manifestent le désir, transmettre leurs questions et/ou commentaires soit par courriel à l'adresse suivante : elias.atallah@montreal.ca, ou par la poste à l'adresse suivante :

Consultation publique – Projet de règlement RCA09-Z01-040
À l'attention de Monsieur Élias Atallah
12090, Rue Notre Dame-Est
Montréal (Québec), H1B 2Z1

QUE les questions et/ou commentaires des citoyens doivent être reçus (par courriel ou par la poste) **au plus tard le 29 octobre 2020 à minuit, heure de l'Est.**

Fait à Montréal, le 14 octobre 2020.

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé AKA, LL.M, OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles